

Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes
Canton de Muzillac
Commune de NOYAL-MUZILLAC

DECISION n°2022-21 du 30 mai 2022

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA VOIE DE
CONTOURNEMENT EST**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 portant délégation au maire pour prendre des décisions dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la consultation du 31 mars 2022 relative au marché de travaux d'aménagement de la voie de contournement est, avec date limite de remise des prix au 29 avril 2022 ;

Vu la notification d'attribution du marché en date du 30 mai 2022 ;

Décide :

Article 1 : Le marché de travaux d'aménagement de la voie de contournement Est est attribué à la société
CHARIER TP - ZA du Landy - 56450 THEIX-NOYALO.
SIRET n° 343 691 374 000122.

Travaux d'aménagement de la voie de contournement

Montant du marché 93 963,04 € HT

Le Maire,
Patrick BEILLON

